

## **Baby Loup et la nouvelle affaire du voile**

**Par Christian DUPUY, Maire de Suresnes, Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine.**

Après la décision de la Cour de Cassation, une réflexion s'impose. Et si le péché originel était contenu dans la loi interdisant le port de signes distinctifs à caractère religieux à l'école ?

En effet, au nom du principe de laïcité, la loi a finalement, de manière paradoxale, validé le prétexte religieux de ce qui aurait dû être regardé comme ce qu'il est réellement : le voile dit « islamique » n'est rien d'autre qu'un signe de discrimination, un symbole de soumission des femmes.

Le fait pour les femmes d'être contraintes de couvrir leurs cheveux ne date pas des débuts de la religion musulmane, ni de ceux du judaïsme, c'est une tradition bien plus ancienne de toutes les sociétés patriarcales dans lesquelles les femmes étaient cantonnées à leur rôle de mère et de domestique soumises aux bon vouloir et désirs des hommes.

Cette funeste coutume existe encore dans le monde, dans de nombreuses sociétés non musulmanes et a eu cours dans nos sociétés occidentales, majoritairement chrétiennes, jusqu'au milieu du siècle dernier.

L'irruption d'une communauté musulmane en croissance constante au sein des dites sociétés occidentales ne peut et ne doit pas servir de prétexte à un recul du droit des femmes dont l'expression visible consiste en un symbole de contrition et de soumission.

Ce ne sont pas les signes religieux que la loi de la République doit proscrire (la laïcité n'est pas l'interdiction des religions ou leur condamnation à la clandestinité !) mais les symboles de discrimination à l'égard des femmes sans avoir à se préoccuper des alibis pseudo-religieux derrière lesquels cette discrimination et cette volonté de domination se réfugient.

Cette interdiction doit en outre avoir une portée la plus générale possible : les brimades sont intolérables tant dans la sphère privée que dans l'espace public. Peu importe si l'emprise intellectuelle et même l'autosuggestion conduisent à convaincre les victimes de ces discriminations qu'elles y consentent volontairement, voire (comble du paradoxe) que s'y soumettre revient à affirmer sa propre liberté. C'est dans le refus d'un recul de civilisation que doit s'inscrire le combat de la République contre toutes les formes d'obscurantisme et, en l'espèce, pour la défense des droits des femmes.